



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 22 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt deux avril à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du seize avril deux mille vingt quatre, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2024BC1-1-7-41

OBJET : ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ EN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE DE CARBURANT À LA POMPE POUR L'ENSEMBLE DU PARC-AUTOMOBILE DE LA CC2R ET DU CIAS SUR LA PÉRIODE 2024-2027

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, DELFARIEL Eric, ,BENOIT Pascal, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

Madame FILLATRE Francine, Messieurs DOUSSON Bruno (a donné pouvoir à Jean-Paul TERRENNE) et DUPUY Jean.

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle : Attaché Territorial

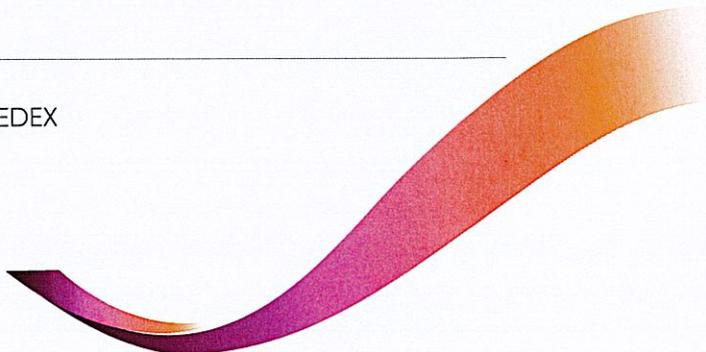
Olivier RENAUD a été désigné secrétaire de séance

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr



2024BC1-1-7-41

OBJET : ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ EN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE DE CARBURANT À LA POMPE POUR L'ENSEMBLE DU PARC-AUTOMOBILE DE LA CC2R ET DU CIAS SUR LA PÉRIODE 2024-2027

Le Président rappelle que la Communauté de Communes des Deux Rives a lancé une consultation par voie de procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1^o du Code de la commande publique.

Elle concerne le groupement de commande pour la fourniture de carburant à la pompe pour l'ensemble du parc automobile de la CC2R et du CIAS sur la période 2024-2027, dont la date de remise des offres était fixée au 04 mars 2024 à 12h00.

La Commission des Plis s'est tenue le 28 mars 2024 pour le jugement des offres.

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
TOTALENERGIES MARKETING France	92029 NANTERRE
SAS VAL FLEURI	82400 VALENCE D'AGEN
FLEET PRO SAS	92240 MALAKOFF

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	40.0 %
2 - Prix des prestations	60.0 %
2.1-Services proposés (cartes d'approvisionnement et fonctionnement, gestion et suivi des consommations de carburant, autres services)	25.0 %
2.2-Modalités d'exécution: implantation géographique des stations, horaires d'ouvertures, conditions d'approvisionnement	30.0 %
2.3-Qualité des carburants au regard des fiches produits fournies	5.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat SAS VAL FLEURI est proposé. En effet son offre est la mieux disante et présente les garanties et capacités nécessaires pour répondre au besoin. La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Estimation : 200 000,00€ HT sur les 3 années		
Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant H.T. au regard du Bordereau de Prix Unitaire (BPU)
1	SAS VAL FLEURI	73 393,00 € soit 220 179,00 € sur 3 ans
2	TOTALENERGIES MARKETING France	76 492,92 € soit 229 418,76 € sur 3 ans
3	FLEET PRO SAS	71 845,60 € soit 215 536,80 € sur 3 ans

Le Président propose :

- d'attribuer le marché au candidat SAS VAL FLEURI pour les montants tels qu'ils résultent de son bordereau de prix unitaire

- de l'autoriser, ou son représentant, à signer le marché correspondant et toutes les pièces y afférentes.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- de conclure l'avenant n°1 tel que détaillé ci-dessus ;

- de l'autoriser, ou son représentant légal, à signer ledit avenant et toute pièce y afférente.

Fait à Valence d'Agen, le 22 Avril 2024
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 24 Avril 2024

Le secrétaire de séance désigné
Le Maire d'Auvillar



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

Olivier RENAUD

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le

Affiché sur le panneau des annonces légales le

29 AVR. 2024

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Jean Michel BAYLET

29 AVR. 2024